



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CIFECTT

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.022

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CIFECTT

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal a modifié la répartition des crédits de paiement pour les années 2020 et 2021, sans modification du montant de l'Autorisation de Programme.

Les travaux ont pris du retard pour des raisons techniques. Afin de ne pas alourdir inutilement les prévisions budgétaires 2021, il est proposé une nouvelle répartition des crédits de paiement.

Cette opération bénéficie de 3 981 330 € de subvention et le FCTVA sera de l'ordre de 1 281 006 ce qui fait un reste à charge pour la Commune de 2 758 566 € soit 34.39% du projet.

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	TOTAL	Subventions + FCTVA	Reste à charge 34,39 %
	26/10/2017	28/02/2019	25/02/2021			
AP	6 248 036	1 772 866		8 020 902	5 262 336	2 758 566,00
CP						
2018	370 000			461 800	38 000	423 800,00
2019	3 000 000	-2 620 000		200 001	207 698	-7 696,50
2020	2 800 000	1 411 800		1 697 660	407 646	1 290 014,44
2021	78 036	2 981 066	-500 000	4 861 442	1 187 243	3 674 198,89
2022			500 000	799 999	2 947 939	-2 147 939,66
2023					473 811	-473 811,17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération 2017.10.021 du 26 octobre 2017 créant une Autorisation de Programme relative à la création du Centre International de Formation, d'Entrainement et de Compétition de tennis de table,
Vu la délibération du 25 janvier 2018 modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu la délibération du 28 février 2019 modifiant le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement,
Vu la délibération du 27 juin 2019 modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu la délibération du 27 février 2020 modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu la délibération du 24 septembre 2020 modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 8 février 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ